[106v., 213.tif] que leur instruction doit etre faite par les Etats. Que la Buchhalterey doit dependrer des Etats. Le Prelat des Ecossois etoit Royaliste par les paroles du Rescript. Le Pce Starhemberg et le grand Chancelier Cte Kollowrath insisterent sur la dependance de la Buchh.[alterey] vis a-vis la Chambre des Comptes. Le Cte Wenzel Sinzendorf ne vouloit point que les avancemens a la Buchh.[alterey] dependissent de la Chambre des Comptes. Le Cte Chotek insista avec raison sur les 12. Ausschüße, se plaignit de ce que le Cte Kolowr.[ath] pretendoit que les Verordneten déja elus devoient premiérement obtenir la permission d'agir de la Cour. B. Penkler parla tres bien et montra qu'il y avoit toujours eu 12. Ausschüße malgré que le Pce Colloredo disoit le contraire. Les Prelats et les Ritter sortirent. Le LandMarschall vouloit gener notre Election et conserver simplement le Cte Antoine Hoyos. Je le rejettois et toute l'Assemblée applaudit. A la pluralité des voix le B. Penkler et le B. Sala furent elus Verordneten, le Cte Antoine Hoyos et le B. Prandau Ausschuß payé. Je regrettois que Rudolfe Traun n'eut eu assez de voix, ni pour l'un ni pour l'autre de ces emplois. Schittlersberg dina avec